

## **Procès-verbal du Conseil Municipal** **du Jeudi 20 juin 2013**

L'an deux mille treize, le 20 juin, le Conseil Municipal de la Commune de PONT-SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves FRANÇOIS, Maire.

Présents : Monsieur Yannick FETIVEAU, Madame Marie-Anne DAVID, Monsieur Philippe RETIERE, Monsieur Daniel MACHARD, Madame Martine CHABIRAND, Monsieur Christophe LEGLAND, Madame Brigitte GALPIN, Madame Christine BUTEAU, Monsieur Laurent ABEL, Madame Madeleine BOURNIGAL, Monsieur Stéphane CHAUVET, Madame Maryvonne BOURGEAIS, Monsieur Jean-Yves SUREAU, Madame Laure MICHOT, Monsieur Jean-Paul SENAND, Madame Nathalie HEGRON, Monsieur Jean-Paul CHAUVET, Madame Mireille CHEVALIER, Monsieur Michel BRENON, Madame Marie-Laure FLEURY.

Pouvoirs : Madame Huguette RAYNEAU donne pouvoir à Madame Madeleine BOURNIGAL, Madame Valérie COLLIN donne pouvoir à Madame Brigitte GALPIN, Madame Clara JONIN donne pouvoir à Madame Christine BUTEAU, Madame Sylvie NICOLAS donne pouvoir à Madame Marie-Anne DAVID, Monsieur Mathieu VISONNEAU donne pouvoir à Monsieur Yannick FETIVEAU,

Absent : Monsieur Guillaume CHAUVET

Madame Christine BUTEAU a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 14 juin 2013

Présents : 21

Pouvoirs : 5

Absent : 1

Votants : 26

### **1 – Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 18 avril 2013**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 18 avril 2013.

### **2 – Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal**

**Yves François** : Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, et en application de la délibération du 3 avril 2008, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre à savoir :

#### **MARCHES PASSES SELON LA PROCEDURE ADAPTEE**

Tiers	Objet	Montant TTC	Date
CALLIGEE	PLU-ANNEXES SANITAIRES/ASST/EAU	3528,2	04/04/2013

CPO	CARBURANT		04/04/2013
GEDIMAT LESIMPL	FOURNITURES DE VOIRIE	59,97	04/04/2013
PUM PLASTIQUES	DIVERSES FOURNITURES CTM TRVX EN REGIE	92,16	04/04/2013
PUM PLASTIQUES	DIVERSES FOURNITURES - TRVX REGIE CTM	95,84	04/04/2013
BORDET HERAULT	LOCATION BROYEUR DE VEGETAUX	275,08	04/04/2013
BOURON MIROITER	REPLACT VITRAGE BUNGALOW CHAMPSIOME	217,67	04/04/2013
GRENKE	LOYER 2EME TRIMESTRE AUTOCOMMUTATEUR	1255,8	04/04/2013
ATLANTIQUE FLEU	PLANTES	137,5	04/04/2013
CHATEAU PIGOSSIE	REPAS DES AINES	9028,4	04/04/2013
DOMAINE DU MOUL	BOISSON - REPAS DES AINES	303	04/04/2013
CONSERVERIE	BOITES GOURMANDES - REPAS DES AINES	1406,11	04/04/2013
SFR BUSINESS TE	CONSOMMATION MAIRIE	448,37	04/04/2013
XAVIERE HARDY	PROSPECTION ZONES IMPACTEES PAR LE PLU	1686,36	05/04/2013
BOULANGERIE PRA	PAINS FEVRIER	191,03	05/04/2013
PUM PLASTIQUES	FOURNITURES DE VOIRIE - TRVX REGIE CTM	200,43	05/04/2013
PUM PLASTIQUES	ROULEAU GEOTEXTILE	521,46	05/04/2013
PUM PLASTIQUES	TUBE PVC ASST LE FRETU	172,22	05/04/2013
PUM PLASTIQUES	DIVERSES FOURNITURES - TRVX EN REGIE CTM	304,2	05/04/2013
STEIMA-PLSN	REPARATION TRACTEUR MASSEY FERGUSSON	140,05	05/04/2013
BHS	PLAN DE FERTILISATION TERRAIN DE FOOT	1152,66	05/04/2013
BML BOUCHAUD	LOCATION MINI PELLE - TRVX TERRAIN DE FOOT	155,52	05/04/2013
AUTO PLUS ATLAN	ENTRETIEN TRAFFIC CG683XJ	103,94	05/04/2013
VIAISAUTOCONTRO	CONTROLE TECHNIQUE RENAULT TRAFIC	67	05/04/2013
PAROLES DE MARM	SPECTACLE DE CONTES FORUM	347	05/04/2013
PLAISIR GOURMET	REPAS - FORUM ASSO	3023	05/04/2013
B.B ANIMATIONS	ANIMATION FORUM	1136,2	05/04/2013
DUPUY	PSYCHOMOTRICIENNE MULTI-ACCUEIL	232	05/04/2013
DOMAINE DU MOUL	VINS	138,5	05/04/2013
VOYAGE A NANTES	VISITE LE 22 MARS 2013 MACHINES DE L'ILE	347	05/04/2013
PICHAUD LOIC	SONORISATION POUR LE FORUM	2392	05/04/2013
PROTECTION CIVILE	PROTECTION CIVILE POUR LE FORUM	431,64	05/04/2013
EDITIONS OFFSET	100 AFFICHES A3 - FORUM	137,54	05/04/2013
L'ART DE LA FET	GOBELETS-NAPPES	86,45	05/04/2013
ACTI	FIUL - FORUM ASSOCIATION	456,39	05/04/2013
PRINT OUEST	750 DEPLIANTS SEMAINE ENVIRONNEMENT	243,98	05/04/2013
SPRE	REMUNERATION EQUITABLE - FORUM ASSO	50,99	05/04/2013
EDITIONS OFFSET	CALENDRIER DES MANIFESTATIONS	849,16	05/04/2013
EDITIONS OFFSET	2970 EXEMPLAIRES BULLETIN AVRIL 20 PAGES	3288,11	05/04/2013
ATELIER D'URBA	REVISION DU PLU	14105,62	11/04/2013
SOCOTEC	CONTROLE TECHNIQUE AMENAGEMENT CTM	796,54	11/04/2013
DOCKS INDUSTRIE	U ALU - TRVX EN REGIE TERRAIN DE FOOT	53,96	11/04/2013

DOCKS INDUSTRIE	CHEVILLE+VIS	27,1	11/04/2013
DOCKS INDUSTRIE	METRE RAIL ACIER	82,45	11/04/2013
SOCOLEC	DIVERSES FOURNITURES - TRVX EN REGIE CTM	711,77	11/04/2013
PORTAKABIN	LOCATION MODULAIRE AVRIL	2956,51	11/04/2013
SPM	RENFORT STORE BANNE LA FARANDOLE	119,6	11/04/2013
DUBILLOT ETS	DEBOUCHAGE RESEAU EV RESTAU SCOLAIRE	256	11/04/2013
DUBILLOT ETS	HYDROCURAGE RESEAUX EP RUE DU PINIER	1032,15	11/04/2013
COLAV SARL	DEPANNAGE LAVE VAISSELLE BONNET 150RD	521,46	11/04/2013
DIFE KAKO	SPECTACLE MAKAK JANBE CROCO - FORUM	1500	11/04/2013
BRELET NANTES	CHAUFFAGE-DISTRIBUTION ELEC FORUM	5125,06	11/04/2013
CAEI ATELIER JU	JUS DE POMME	114	11/04/2013
SFR MOBILE	ABT+CONSO PORTABLES MARS	452,84	11/04/2013
CERAME ATELIER	SACS POUBELLES	298,94	11/04/2013
BODY NATURE	PRODUITS D'ENTRETIEN	885,45	11/04/2013
DESLANDES	FRANGE LAVAGE BLEUE	366,57	11/04/2013
ECHOPPE	BLOUSES, VESTE & TORCHONS	200,93	11/04/2013
LIBRAIRIE ALADIN	BANDE DESSINEES - LOT 4	1395,37	12/04/2013
PROVETEC	VERIF CHASSIS DESENFUMAGE MEDIATHEQUE	2254,46	12/04/2013
DOCKS INDUSTRIE	DIVERSES FOURNITURES - TRAVAUX REGIE CTM	77,17	12/04/2013
SFR DIVERS SERV	COM. FAX MATERNELLE+ALARME CANTINE	46,34	12/04/2013
DOCKS INDUSTRIE	PELLE RONDE	62,22	15/04/2013
ATLANTIC VERT	ANTI TAUPES+BALAI A GAZON	44,62	15/04/2013
RIPERT	PULVERISATEUR A DOS	1436,05	15/04/2013
BML BOUCHAUD	CARTOUCHE DE GRAISSE	29,42	15/04/2013
EDP PIVETEAU SA	FOURNITURES EV	345,36	15/04/2013
SAPRENA	ENTRETIEN DES CIMETIERES MARS	1242,81	15/04/2013
BOURMAUD PNEUS	REPARATION TONDEUSE	307,68	15/04/2013
VIAISAUTOCONTRO	CONTROLE TECHNIQUE NISSAN CABSTAR	67	15/04/2013
SUPER U	CARBURANT MARS	1098,07	18/04/2013
EUREFILM ADHESI	OUTILLAGE SPECIFIQUE POUR LIVRES	473,14	18/04/2013
ENORA SA	KIT RELIURE+COUVERTURES+BAGUETTES	193,37	18/04/2013
VERRIER MAJUSCU	PAPIER	397,83	18/04/2013
GP2S	FORFAIT + INTERVENTION MARS + FORUM	1961,09	18/04/2013
CREASIT	HEBERGEMENT SITE INTERNET	657,8	18/04/2013
TECHNI PLANS NA	REPRODUCTION	47,36	18/04/2013
TECHNI PLANS NA	REPRODUCTION DOSSIER PLU	529,03	18/04/2013
LES AMIS DU BEL	PRESTATIONS ANTILLAISES - FORUM	1910	18/04/2013
TROPIC EVENEMEN	ANIMATION POM K NEL POUR LE FORUM	700	18/04/2013
AU GOURMET NORM	28 REPAS - FORUM	333,2	18/04/2013
CHOBLET MICKAEL	18 PLATEAUX REPAS - FORUM	126	18/04/2013
CHOBLET MICKAEL	7 SANDWICH - FORUM	17,5	18/04/2013
MPI SARL	BANDEROLE IMPRESSION NUMERIQUE - FORUM	132,88	18/04/2013
BOULANGERIE PRA	PAINS MARS	99,46	18/04/2013
BOULANG.LE FOUR	PAINS MARS	417,2	18/04/2013

SUPER U	DIVERS ACHATS SUPER U	2531,64	18/04/2013
RAYNAUD	PETITS MATERIELS D'ENTRETIEN	1232,77	18/04/2013
RAYNAUD	PETITS MATERIELS D'ENTRETIEN	230,51	18/04/2013
RAYNAUD	PETITS MATERIELS D'ENTRETIEN	14,9	18/04/2013
ZOLPAN	FLUIDE REGENERANT	61,12	18/04/2013
ADHOC MEDIA	FABRICATION ADHESIFS NUMERIQUE	1588,98	18/04/2013
MEMOIRE DE L'OU	EXPOSITION PEDAGOGIQUE FORUM	400	18/04/2013
EDP PIVETEAU SA	AMENAGT ESPACES NATURELS+SENTIERS	1496,47	19/04/2013
VERRIER MAJUSCU	PETIT EQUIPEMENT 3ème LIEU	2200,03	19/04/2013
JPM COORDONATE	COORDINATION SECURITE/SANTE CTM	715,09	19/04/2013
LAMBERT DANIEL	MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE CTM	6912,88	19/04/2013
GEFI INGENIERIE	MAITRISE D'OEUVRE RECONSTRUCTION MAIRIE	9731,55	19/04/2013
ECTI BRUNET	INTERPHONE ANTI-VANDALE-MEDIATHEQUE	1296,66	19/04/2013
BOULEVARD LITTO	PORTIQUE CIMETIERE PAYSAGER	1884,9	19/04/2013
XAVIERE HARDY	REVISION DU PLU	3731,52	23/04/2013
GEDIMAT LESIMPL	TRVX EN REGIE PANNEAUX PUBLICITAIRES FOOT	255,2	23/04/2013
ATLANTIC MOTOCU	DIVERSES FOURNITURES	376,48	23/04/2013
BHS	FOURNITURES EV	1971,01	23/04/2013
TERRENA GP	POUBELLES	73,49	23/04/2013
GRANDJOUAN SACO	NETTOIEMENT PLACE DU MARCHE MARS	821,65	23/04/2013
GRANDJOUAN SACO	NETTOYAGE DES RUES MARS	744,26	23/04/2013
BML BOUCHAUD	REPARATION CHAMBRE A AIR KUBOTA	32,91	23/04/2013
LAFARGE GRANULA	MORTIER	93,62	25/04/2013
LAFARGE GRANULA	ENROBE A FROID	110,51	25/04/2013
LAFARGE GRANULA	SEMI	913,36	25/04/2013
LAFARGE GRANULA	SEMI	2821,51	25/04/2013
STRADAL	CIMENT	158,8	25/04/2013
GEDIMAT LESIMPL	FOURNITURES DE VOIRIE	164,98	25/04/2013
HERTZ EQUIPEMEN	LOCATION SCIAGE SCIE SOL LE 13/03	32,29	25/04/2013
HERTZ EQUIPEMEN	LOCATION TRACTOPELLE 3 JOURS	683,56	25/04/2013
AIR COMPRISE SE	ENTRETIEN COMPRESSEUR MACO	609,9	25/04/2013
ATLANTIC MOTOCU	DEMONTAGE ET DIAGNOSTIC PULVERISATEUR	417,52	25/04/2013
DELICES CHOUX	MINI MACARONS	78,89	25/04/2013
BOULEVARD LITTO	APPUI VELO CIRCULAIRE - MEDIATHEQUE	1658,85	26/04/2013
BOULEVARD LITTO	APPUI VELO - PLACE DES A. COMBATTANTS	984,31	26/04/2013
SINEU GRAFF	CORBEILLES - PLACE ANCIENS COMBATTANTS	1541,05	26/04/2013
BAUDRY HUBERT	PROGRAMME VOIRIE 2012	46135,58	26/04/2013
JHJ CORDO	CLES	105	29/04/2013
LEROY MERLIN	DIVERSES FOURNITURES - TRVX EN REGIE CTM	114,1	29/04/2013
DSMI	LICENCE ANTIVIRUS ECOLE MATERNELLE	39,95	29/04/2013
CEDEO	MATERIEL SANITAIRE CTM - TRVX EN REGIE	5860,73	29/04/2013
CGE DISTRIBUTIO	DIVERSES FOURNITURES CTM - TRVX EN REGIE	195,22	29/04/2013

FRANS BONHOMME	FOURNITURES DE VOIRIE	389,61	29/04/2013
FRANS BONHOMME	FOURNITURES DE VOIRIE	205,17	29/04/2013
RICHARDEAU	MAINTENANCE CLIMATISATION ANNUELLE	669,76	29/04/2013
PROXISERVE/VEOL	REPARATION CHAUDIERE SALLE DES FETES	200,21	29/04/2013
PROXISERVE/VEOL	REPARATION AEROTHERME SALLE GATIEN	957,69	29/04/2013
TECHNI PLANS NA	IMPRESSION PLAN ZONAGE	23,68	29/04/2013
EDP PIVETEAU SA	FLEURS SEMAINE ENVIRONNEMENT	115,94	29/04/2013
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET ECOLE PRIMAIRE AVRIL	26,46	29/04/2013
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET AVRIL ECOLE MATERNELLE	26,46	29/04/2013
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET MAIRIE AVRIL	43,73	29/04/2013
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET RAM AVRIL	26,46	29/04/2013
APIE AMENAGEMENT	STATION DE STOCKAGE ET DISTRIBUTION GASOIL	4676,36	30/04/2013
BML BOUCHAUD	GROUPE ELECTROGENE	815,67	30/04/2013
LACROIX SIGNALISATION	BALISES	1794	30/04/2013
GEDIMAT LESIMPL	CIMENT+RUBSON MOUSSE TRVX REGIE CTM	58,17	30/04/2013
PUM PLASTIQUES	FOURNITURES DE VOIRIE	250,39	30/04/2013
PUM PLASTIQUES	FOURNITURES DE VOIRIE	244,27	30/04/2013
PUM PLASTIQUES	FOURNITURES DE VOIRIE	547,79	30/04/2013
PUM PLASTIQUES	DIVERSES FOURNITURES - TRVX EN REGIE CTM	568,57	30/04/2013
PUM PLASTIQUES	DIVERSES FOURNITURES - TRVX EN REGIE CTM	81,79	30/04/2013
PUM PLASTIQUES	DIVERSES FOURNITURES - TRVX EN REGIE CTM	389,53	30/04/2013
BOUYGUES EN	TOURNEE EP AVRIL 2013	5092,57	30/04/2013
OUEST ROUTES TP	DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE	1650,48	30/04/2013
OUEST ROUTES TP	DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE	1980,58	30/04/2013
ORANGE TELEPHON	ABT+CONSO MAIRIE	629,92	30/04/2013
LECLERC OCEANE	ACHAT MATERIEL MOTRICITE	73,87	02/05/2013
HYPER U ST PHIL	VERTIAIRE ACIER	69	02/05/2013
ACCES EDITIONS	FOURNITURES SCOLAIRES 2013	45	02/05/2013
EDITIONS PIROUE	FOURNITURES SCOLAIRES 2013	158	02/05/2013
COMPAGNIE AL ET	SPECTACLE "LA PLUS BELLE DES POUBELLES"	1266	02/05/2013
PAROLES DE MARM	5 SPECTACLES CONTES ECOLOGIQUES	900	02/05/2013
DUPUY	PSYCHOMOTRICIENNE AU MULTI-ACCUEIL	116	02/05/2013
HERVOUET FRANCE	SORTIE COLLEGE DU 29/03/2013 A REZE	145	02/05/2013
PEP 44	SORTIE SCOLAIRE	0	02/05/2013
BOULANGER	CABLES SALLE CHARMILLE - TRVX EN REGIE	25,98	07/05/2013
PEPINIERES BREN	REPL DE VEGETAUX DS LES MASSIFS	856,86	07/05/2013
CGE DISTRIBUTIO	DIVERSES FOURNITURES	133,06	07/05/2013
SAPRENA	ENTRETIEN DES CIMETIERES AVRIL	1242,81	07/05/2013
JC SERVICES	SABLE BLANC+BACHE - FORUM	1094,34	07/05/2013
PEPINIERES BREN	OPERATION UN ENFANT NE UN ARBRE PLANTE	250,38	07/05/2013
POTIRON-SODAREC	COUPE+ECRIN	23,41	07/05/2013
POTIRON-SODAREC	MEDAILLES MARIAGES	46,58	07/05/2013

PRINT OUEST	BROCHURES ACTIVITES ETE ENFANCE JEUNESSE	969,96	07/05/2013
CHOBLET MICKAEL	ALIMENTATION	14	07/05/2013
BOULANGERIE PRA	SANDWICH	7,4	07/05/2013
VERRIER MAJUSCU	RAMETTES+FOURNITURES ADM	424,64	13/05/2013
ATLANTIC VERT	FOURNITURES EV	1299,07	13/05/2013
EDP PIVETEAU SA	FLEURS	64,75	13/05/2013
EDP PIVETEAU SA	FLEURS	121,94	13/05/2013
PORTAKABIN	LOCATION MODULAIRE MAIRIE	2956,51	13/05/2013
BAYARD JEUNESSE	ABONNEMENTS REVUES ENFANTS	639	13/05/2013
PAQ LA LUNE	REPRESENTATION AU 3e LIEU LE 20/04/13	1094,07	13/05/2013
CONSUEL	ATTESTATION DE CONFORMITE CTM	53,15	13/05/2013
FOREST DEBARRE	MAITRISE D'OEUVRE RECONSTRUCTION MAIRIE	3913,91	13/05/2013
FOREST DEBARRE	M.O. AMENAGEMENT BIBLIOTHEQUE MUN.	363,29	13/05/2013
DELITS DE FUITE	LOCALISATION DES FUITES AU CTM	598	13/05/2013
ATOUT PRINT	18 CARNETS DE COMMANDE	431,76	14/05/2013
PUM PLASTIQUES	REGARD TAMPON ROND	379,25	14/05/2013
AKZO DELRUE	PEINTURE	114,19	14/05/2013
EDITIONS OFFSET	2970 EXEMPLAIRES BULLETIN MAI	3945,09	14/05/2013
SINAE	PROGRAMME SEMAINE ENVIRONNEMENT	1100,32	14/05/2013
CPIE	ACTIONS PEDA POUR ECOLES+GRD PUBLICS	990	16/05/2013
COVED	PRESTATION DE COLLECTE DECHETS MARCHE	163,71	16/05/2013
GP2S	FORFAIT+INTERVENTIONS AVRIL	885,41	16/05/2013
SERVI-MODEMA 44	ENTRETIEN TRACTEUR MASSEY FERGUSON	1106,74	16/05/2013
CPIE	SEMAINE ENVIRONNEMENT - RANDONNEE	712,5	16/05/2013
IKEA	PETITS MATERIELS RAM + FARANDOLE	113,75	17/05/2013
FRIMAUDEAU	MATERIEL EDUCATIF	77,05	17/05/2013
VERRIER MAJUSCU	FOURNITURES SCOLAIRES 2013	158,23	17/05/2013
WMD DIFFUSION	FOURNITURES SCOLAIRES 2013	589,5	17/05/2013
WMD DIFFUSION	FOURNITURES SCOLAIRES 2013	21	17/05/2013
CTA	SORTIE SCOLAIRE	190	17/05/2013
DUPUY	PSYCHOMOTRICIENNEAU RAM	232	17/05/2013
DUPUY	PSYCHOMOTRICIENNE AU MULTI-ACCUEIL	116	17/05/2013
SYDELA	ALIMENTATION ELECTRIQUE -RUE DES BARRES	228,8	17/05/2013
HABA FRANCE	TABLE MURALE PLIANTE ARRONDIS	465,24	17/05/2013
HERTZ EQUIPEMENT	LOCATION ENGAINS POUR CTM NIVARDIERE	924,1	17/05/2013
LEONE SIGNALISA	POTEAUX DE SIGNALISATION POLICE	1182,52	17/05/2013
STRADAL	CIMENT- TRVX EN REGIE CTM	152,92	17/05/2013
POINT P-TROUILL	FOURNITURES DE VOIRIE	229,01	17/05/2013
DOCKS INDUSTRIE	VIS	21,28	17/05/2013
DOCKS INDUSTRIE	VIS	41,18	17/05/2013
EGCF	CTM EXTENSION ALIM ET INSTALLATION ELEC	14632,44	23/05/2013
CASAL SPORT	JEU DE 6 PODIUM	2660,11	27/05/2013
COAXEL	DIVERSES FOURNITURES - TRVX EN REGIE CTM	121,24	27/05/2013

PUM PLASTIQUES	FOURNITURES DE VOIRIE-travx en regie CTM	327,82	27/05/2013
CEDEO	DIVERSES FOURNITURES - TRVX EN REGIE CTM	633,21	27/05/2013
DOCKS INDUSTRIE	FOURNITURES DE VOIRIE	42,35	27/05/2013
DOCKS INDUSTRIE	FOURNITURES DE VOIRIE	55,41	27/05/2013
AUTO PLUS ATLAN	REPLACEMENT POIGNEE LATERALE RENAULT	96,86	27/05/2013
SOGAMI	REPARATION CAMION DAF	117,21	27/05/2013
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET MAIRIE MAI	43,73	27/05/2013
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET ECOLE PRIMAIRE MAI	26,46	27/05/2013
SFR BUSINESS TE	CONSO MAIRIE	470,08	27/05/2013
SUPER U	CARBURANT AVRIL	1424,62	30/05/2013
LAFARGE GRANULA	SEMI	706,35	30/05/2013
PUM PLASTIQUES	FOURNITURES DE VOIRIE	461,56	30/05/2013
FOUSSIER	DIVERSES FOURNITURES	564,68	30/05/2013
HERTZ EQUIPEMEN	FIL A AIGUILLER	51,18	30/05/2013
SOCOLEC	DIVERSES FOURNITURES - TRVX EN REGIE CTM	11778,5	30/05/2013
RESEAU PRO BOIS	DIVERSES FOURNITURES+TRVX EN REGIE CTM	1457,77	30/05/2013
TERRENA GP	BUSES	35,25	30/05/2013
GRANDJOUAN SACO	NETTOYAGE DES RUES AVRIL	744,26	30/05/2013
GRANDJOUAN SACO	NETTOIEMENT PLACE DU MARCHE AVRIL	657,32	30/05/2013
HERTZ EQUIPEMEN	LOCATION TRACTOPELLE+GODET	496,83	30/05/2013
AUTO PLUS ATLAN	CONTROLE TECHNIQUE PEUGEOT 205	70	30/05/2013
AUTO PLUS ATLAN	BALAI ESSUIE-GLACE CITROEN JUMPER CG706XJ	39,18	30/05/2013
DSMI	MAINTENANCE PREVENTIVE MAIRIE+ECOLE	6171,36	30/05/2013
TECHNI PLANS NA	2 EXEMPLAIRES PLU	529,03	30/05/2013
LECLERC OCEANE	CARTE CADEAU LECLERC DEPART	137,6	30/05/2013
SFR MOBILE	ABT+CONSO TELEPHONES PORTABLES	437,23	30/05/2013
BOULANGERIE PRA	PAINS AVRIL	133,47	30/05/2013
BOULANG.LE FOUR	PAINS FEVRIER	424,2	30/05/2013
10 DOIGTS	DIVERS FOURNITURES EDUCATIVES	215,28	30/05/2013
SENTIER DES DAI	SORTIE SCOLAIRE LE 23 MAI 2013	622	30/05/2013
PEP 44	SORTIE SCOLAIRE	1700	31/05/2013
CT CAM	TELEPARAMETRAGE SALLE GARDIN-GATIEN	11,96	31/05/2013
CT CAM	TELEPARAMETRAGE HALLE DE TENNIS	11,96	31/05/2013
TECHNI PLANS NA	DCE REAMENAGEMENT BIBLIOTHEQUE+MAIRIE	80,79	31/05/2013
S.C.P.A.	COMMUNICATION ATTENTE TELEPHONIQUE	43,06	31/05/2013
CHOBLET MICKAEL	BUFFET CAMPAGNARD	150	31/05/2013
EUPHORBIA	2 COMPOSITIONS POUR LE 20/04	30	31/05/2013
EUPHORBIA	2 BOUQUETS	40	31/05/2013
POTIRON-SODAREC	MEDAILLE INNISS GEORGE HAROLD FREDERICK	15,97	31/05/2013
TECHNI PLANS NA	AFFICHES FORUM	322,92	31/05/2013
ATELIER D'URBA	REALISATION REVISION DU PLU	12558	31/05/2013

### 3 – Rapport du délégataire du contrat de délégation par affermage du service public d'assainissement collectif des eaux usées

Intervention de Madame Aurélie ARQUIER qui commente le diaporama ci-après

## *Rapport du délégataire du contrat de délégation par affermage du service public d'assainissement collectif des eaux usées 2012*

---

### **SOMMAIRE**

- A – Stations d'épuration
- B – Postes de relèvement
- C – Réseaux
- D – Données clients et volumes

### **FAITS MARQUANTS**

- Travaux de construction de la nouvelle station d'épuration sur le site du Beauprêtre
- Mise en service du débitmètre de surverse entrée de STEP
- 24/04/12 : Effondrement de voirie devant le 16 rue des Barres

### **STATION D'EPURATION**

- Tableau annexe 1
- Tableau annexe 2
- Tableau annexe 3
- Tableau annexe 4

### **RENOUVELLEMENT**

En 2012, VEOLIA EAU a réalisé pour **8718 €uros** de renouvellements sur les installations de la commune. Le détail est présenté ci-dessous :

Libellé projet	Type de renouvellement	Montant dépensé
PR PLANCHE AU BOUIN - ARMOIRE	Programmé	3 937
PR FILAOS PPE 1	Imprévu	714
PR RECIRCULATION - PPE 1	Imprévu	1 114
PR MENANTIES - POMPE n° 1	Imprévu	781
STEP - POMPE PR ENTREE n°1	Imprévu	1 222
STEP - ROUES CLARIFICATEUR	Imprévu	950

### **LE RESEAU DE COLLECTE**

Le réseau d'eaux usées :

- 25,9 km de réseau EU gravitaire
- 3,5 km de refoulement



Soit un total de **29,4 km**

SIG à jour

Linéaire curé en 2012 : **2130 ml** (*obligation contractuelle de 10% du linéaire*)

+ 2 interventions curatives

Date de Réception	Adresse	Equipement	Intervention
25-05-2012	RUE DE LA PLANCHE AU BOUIN	RESEAU	ITV
09-10-2012	18 RUE DU PAYS DE RETZ	RESEAU	DESOBSTRUCTION

Pas de point noir sur le réseau.

### NOMBRE DE VISITES DE CONFORMITE EN 2012

	Nb de contrôles réalisés
Branchement neuf	2
Enquête (bchmt existant)	2
Contre visite	3
Vente immobilière	16
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>
<b>dont NON CONFORMES</b>	<b>5</b>

Contrôles sur la rue des Garoteries à venir.

Echanges VEOLIA/Collectivité pour application de la PFAC

### DONNEES CLIENTS ET VOLUMES

	2009	2010	2011	2012	N/N-1
Nombre d'abonnés (clients) desservis	1400	1 401	1 410	1 414	0,3%
Abonnés sur le périmètre du service	1400	1 401	1 410	1 414	0,3%
Assiette de la redevance (m3)	134460	123 456	132 807	116 882	-12,0%
Effluent collecté sur le périmètre du service	134460	123 456	132 807	116 882	-12,0%
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		3 267	3 316	3 387	2,1%

- Reprise des constructions attendue pour 2013 et les années à venir
- Baisse des volumes (-15900 m3) s'explique par :

- Abandon sur 7100 m3 pour les Serres du Frety
- Baisse de 2800 m3 pour 3 « gros consommateurs » (commune, maison de retraite, Algeco)
- Baisse des consos des particuliers (-6000 m3 soit 4 m3/usager), répartie sur toute la période de consommation
- Ratio PSM corrigé: 87 m3/usager (contre 94 en 2011)
- Ratio départemental pour les particuliers (85 m3/an) en baisse également

## PROPOSITION D'AMELIORATION

### **PR:**

#### **Le Petit Clos**

Pour des aspects sécuritaires, la remise à niveau de la dalle du poste de relèvement est à envisager.

### **RESEAU: RAS**

**STATIONS:** Nous préconisons la **pose d'un débitmètre** sur l'entrée de la lagune de VIAIS afin de comptabiliser précisément les volumes entrants et de calculer les flux de pollution plus précisément (nous pourrions ainsi asservir le préleveur au débit entrant).

**Yannick Fétiveau :** La commune a décidé de mettre en place une procédure de délégation de service public pour gérer la station d'épuration et le réseau d'assainissement collectif des eaux usées.

A ce titre, conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au délégataire de communiquer un rapport de son activité permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel de Véolia.

#### **4. Avenant n°3 au marché de travaux de construction de la nouvelle station d'épuration du bourg**

**Yannick Fétiveau :** Le marché de travaux pour la construction de la nouvelle station d'épuration du bourg a été conclu le 13 mars 2012 pour un montant de 2 096 980,00 € H.T. Un 1<sup>er</sup> avenant a été adopté le 20 septembre 2012 pour un montant de 6.420,00 € H.T. puis un 2<sup>nd</sup> avenant le 18 avril 2013 pour un montant de – 1 127,00 € H.T. portant le marché à un montant de 2.102.273,00 € H.T.

Il doit être révisé suivant les modifications de certaines prestations rendues nécessaires à savoir :

Travaux en plus :

- Participation au coût du dossier de demande de permis de construire modificatif
  - o Pour un montant de : 290,00 € H.T
- Modification de l'éclairage extérieur
  - o Pour un montant de : 450,00 € H.T

Soit un montant d'avenant de : -----  
740,00 € H.T

Et un nouveau montant de marché de : 2 103 013,00 € H.T

**Yannick Fétiveau :** Il y a eu deux modifications sur ce permis de construire, dont l'une était liée au constructeur puisqu'il y avait eu un petit impair en termes de hauteur du bâtiment et qu'il a fallu élever de deux rangs de parpaings supplémentaires. Ensuite nous avons accepté, à la demande de notre délégataire de service, de doubler le volume du silo à chaud donc, par conséquent de modifier le permis de construire. Cette demande venant de la part du maître d'ouvrage lui-même, nous prenons une partie de la différence du coût du permis de construire à notre charge. Quant à l'éclairage extérieur, il faut savoir que Daniel Machard, mène actuellement avec les services, une politique spécifique portant sur la mise en place de candélabres précis qui font référence à une méthode bien arrêtée. Nous avons donc décidé d'équiper la station par ce même type d'éclairage.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 au marché de travaux de construction de la nouvelle station d'épuration selon les éléments précisés ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

### **5 – Demande de subvention pour la signalétique du circuit de randonnée du Tour du Lac de Grand Lieu**

**Yannick Fétiveau :** Depuis plusieurs années, la commune de Pont Saint Martin développe ses itinéraires de randonnées pédestres.

Aujourd'hui, la commune de Pont Saint Martin souhaite valoriser son territoire, proche du lac de Grand Lieu, en développant l'itinéraire du circuit de randonnée du Tour du Lac de Grand Lieu, en partenariat avec le Syndicat de Pays de Grandlieu, Machecoul et Logne.

Structuré autour des cheminements communaux naturels, cet itinéraire présente une qualité paysagère et écologique remarquable. Le développement de la randonnée à travers divers espaces naturels, aux portes du centre bourg, est un atout majeur pour la commune.

La mise en place d'une signalétique spécifique (panneau d'accueil, panneaux directionnels) est nécessaire afin de guider les nombreux randonneurs sur l'ensemble du circuit du Tour du Lac de Grand Lieu, et traversant notre commune.

Ces aménagements peuvent être subventionnés au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée à hauteur de 60 % du montant HT. La dépense prévue pour l'année 2013 est de 1 370 € H.T.

**Laurent Abel :** Intervention sans le micro donc inaudible

**Yannick Fétiveau :** Tout dépend du nombre de poteaux de signalétique que nous installons ainsi que du panneau d'entrée. Notre linéaire est relativement restreint puisque le chemin part du Fréty jusqu'à la Championnière puis direction vers la Chevrolière. Nous avons deux itinéraires, un d'été et un autre d'hiver, celui-ci passant par le Pas Rivière et la Landaiserie puis revenant vers Tréjet puisque nous sommes en zone inondable sur le Marais rendant le passage impossible.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- sollicite une subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 60% des dépenses pour la mise en valeur de la signalétique du circuit du Tour du Lac de Grand Lieu au titre du P.D.I.P.R.,
- autorise le Maire, et l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **6 – Adoption de la convention de partenariat avec le Syndicat de Pays de Grandlieu, Machecoul et Logne pour la création du circuit de randonnée "Tour du Lac de Grand Lieu"**

**Yannick Fétiveau** : Depuis plusieurs années la commune de Pont Saint Martin améliore son réseau de sentiers en faveur du développement de la randonnée et de la découverte de sites paysagers de qualité.

Dans le cadre du projet de développement touristique du Pays de Grandlieu, Machecoul et Logne, la commune de Pont Saint Martin souhaite s'associer au Syndicat de Pays et valoriser ainsi son territoire à travers le développement du circuit de randonnée du « Tour du Lac de Grand-Lieu ».

Afin de coordonner le projet et de répondre aux objectifs généraux (aménagement et signalétique, évaluation des incidences, labellisation de l'itinéraire, modalités de financement) il est nécessaire d'établir une convention de partenariat entre les communes, acteurs du projet.

La participation financière des communes appartenant au Pays de Grandlieu, Machecoul et Logne sera prise en charge par le Syndicat de Pays.

**Yannick Fétiveau** : La convention de partenariat fixe l'ensemble des modalités, elle reprend les objectifs, les engagements de chacun, à la fois des communes et du Pays. Dans l'article 4, elle répartie les modalités de financement notamment celles liées au poste contractuel. En effet, un chargé de mission travaille spécifiquement sur cette opération et fait d'ailleurs un excellent travail qui va nous permettre, à tous, d'aboutir sur l'implantation de ce tour du Lac ce qui était demandé par tous les élus depuis de nombreux mandats. Mais les modalités de financement sont surtout liées à l'étude d'incidence puisque nous allons devoir passer devant la commission des sites pour valider ce tour du Lac, celui-ci passant sur un certain nombre d'espaces naturels sensibles. La durée de la convention est d'une année, le temps que ce tour du Lac soit mis en œuvre.

**Michel Brenon** : Nous sommes évidemment tout à fait favorables à ce circuit de randonnée. Mais si nous lisons bien, cette convention est déjà signée depuis le mois de février puisqu'elle porte la date du 4 février et le chargé de mission est embauché pour 6 mois, c'est-à-dire qu'il a quasiment terminé sa mission.

**Yannick Fétiveau** : Le chargé de mission est au travail depuis un certain nombre de mois ; la convention elle, finalise en fait la totalité des opérations menées par l'ensemble des communes ainsi que les engagements financiers de chacune des parties. Elle sera signée officiellement, le 28 juin prochain.

**Michel Brenon** : C'est un peu paradoxal de nous demander de voter une convention qui est déjà signée et dont une partie de l'exécution est déjà terminée.

**Yannick Fétiveau** : La convention elle fixe surtout les engagements financiers de chacune des communes pour les valider à la lumière des chiffres qui n'étaient pas forcément connus au départ. Mais je comprends le sens de ta question.

**Michel Brenon** : Je me demande si nous n'aurions pas pu faire plus simple. Le chargé de mission aurait pu être embauché par la CCGL plutôt que d'avoir des communes qui subventionnent le Syndicat de Pays, qui lui-même porte l'opération, etc... je pense que c'est une réflexion qu'il faut avoir pour l'avenir mais qui ne remet pas en cause notre accord sur le fond.

**Yannick Fétiveau** : A une époque je pensais que fonctionner de la manière que tu proposes serait possible, mais il s'avère que nous n'avons jamais réussi à aboutir de cette façon-là. Le Syndicat a réussi par sa force quantitative à fédérer l'ensemble des autres communes et à fixer un point d'ancrage important pour mobiliser l'ensemble des acteurs qu'ils soient élus, présidents de Rando ou acteurs locaux, proches du Tour du Lac. L'embauche à plein temps d'un chargé de mission performant a permis de faire avancer les choses et le Syndicat a également permis d'aller chercher les subventions pour la réalisation de ce projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention de partenariat avec le Syndicat de Pays de Grandlieu, Machecoul et Logne,

- autorise le Maire, et l'adjoint délégué, à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## CONVENTION DE PARTENARIAT

---

Considérant le projet de développement touristique du Pays de Grandlieu, Machecoul et Logne basé sur les principes d'itinérance, de découvertes et d'interprétation du territoire,

Considérant que le sentier de randonnée « Tour du lac » en cours de finalisation et l'objectif de labellisation « GR de Pays », doivent contribuer à prendre en compte et à respecter les équilibres fragiles et la complexité de Grandlieu,

Considérant que le Syndicat du Pays de Grandlieu, Machecoul et Logne anime et coordonne depuis plusieurs années le développement touristique du territoire sud du Lac de Grandlieu, notamment le projet « de la baie de Bourgneuf au Lac de Grandlieu : histoires et cultures pour un tourisme durable »

La convention de partenariat ci-après est signée :

ENTRE

**Ville de Bouaye**

12, rue de Pornic – 44830 Bouaye

Représentée par son Maire, Monsieur Jacques GARREAU

**Ville de La Chevrolière**

2, rue Alfred Lemaître – 44118 La Chevrolière

Représentée par son Maire, Monsieur Johann BOBLIN

**Ville de Pont Saint Martin**

Rue de la Mairie – 44860 Pont Saint Martin

Représentée par son Maire, Monsieur Yves FRANCOIS

**Ville de Port Saint Père**

13, route de Pornic – 44710 Port Saint Père

Représentée par son Maire, Monsieur François FOREST

**Ville de Saint Aignan de Grandlieu**

41, rue des Frères Rousseau – 44860 Saint Aignan de Grandlieu

Représentée par son Maire, Monsieur Jean-Claude LEMASSON

**Ville de Saint Léger les Vignes**

Le Haut Moulin – 16, rue de Nantes – 44710 Saint Léger les Vignes

Représentée par son Maire, Monsieur Jacques GILLAIZEAU

**Ville de Saint Lumine de Coutais**

10, rue de Verdun – 44310 Saint Lumine de Coutais

Représentée par son Maire, Monsieur Yannick RABILLE

**Ville de Saint Mars de Coutais**

14, rue Saint Médard – 44680 Saint Mars de Coutais

Représentée par son Maire, Monsieur Jean CHARRIER

**Ville de Saint Philbert de Grandlieu**

24, rue de l'Hôtel de Ville – 44310 Saint Philbert de Grandlieu  
Représentée par son Maire, Madame Monique RABIN

**Communauté de communes Cœur Pays de Retz**

Pont Berranger – 44680 Saint Hilaire de Chaléons  
Représentée par son Président, Monsieur Bernard MORILLEAU

ET

**Syndicat du Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne**

4, rue Alexandre Riou – 44270 Machecoul  
Représenté par son Président, Monsieur Yannick Rabillé

**Article 1 – Objet et objectifs**

---

Les Collectivités signataires décident de s'associer pour créer un sentier de randonnée désigné sous l'intitulé « **Tour du Lac de Grand-Lieu** ».

Le Syndicat du Pays de Grandlieu, Machecoul et Logne est désigné comme pilote de cette opération.

Cette convention a pour objectifs d'apporter les conditions nécessaires pour :

- finaliser les aménagements et la signalétique nécessaires à l'ouverture du Tour du Lac de Grand-Lieu,
- conduire une évaluation des incidences de l'ouverture du Tour du lac de Grand-Lieu sur le milieu naturel dans la perspective d'un passage en commission des sites de la DREAL,
- préparer le dossier de labellisation du sentier en tant que GR de Pays,
- organiser le balisage et l'entretien du sentier.

**Article 2 - Engagement du Syndicat du Pays de Grandlieu, Machecoul et Logne**

---

Le Syndicat du Pays de Grandlieu, Machecoul Logne s'engage à :

- animer le comité de pilotage « sentier du tour du Lac »,
- accompagner les communes riveraines dans le montage des dossiers d'inscription et de demande de subvention au PDIPR,
- produire tout document nécessaire à la constitution des dossiers administratifs de cette opération,
- suivre les plans de signalétiques et les travaux d'aménagement nécessaires à l'ouverture du sentier,
- lancer la consultation et suivre la conduite de l'évaluation des incidences,
- préparer le passage en commission des sites,
- préparer le dossier de labellisation du sentier en tant que GR de Pays,
- préparer l'organisation du balisage et de l'entretien,
- prendre en charge la demande de subvention « étude et travaux » pour le « Tour du lac » auprès de la DREAL et assurer sa répartition (cf. Art. 4-1).

Pour ce faire, le Syndicat du Pays de Grandlieu, Machecoul et Logne s'engage :

1/ a recruter un agent contractuel à temps plein pour une durée de 6 mois à compter du 4 février 2013.

Cet agent sera chargé :

- d'assurer la coordination du projet entre les 9 communes,
- d'apporter un appui technique aux communes pour le montage des dossiers d'inscription et de demande de subvention au PDIPR,
- de suivre l'étude d'évaluation des incidences,

- préparer le passage en commission des sites.

2/ a lancer une consultation en vue de conduire une évaluation des incidences de l'ouverture du sentier du Tour du lac de Grand-Lieu sur le milieu naturel en site classé et zone Natura 2000. Le cabinet retenu est « A+B environnement et urbanisme » situé à Saint-Même-le-Tenu.

### **Article 3 - Engagement des communes signataires**

---

Les communes signataires de la convention s'engagent à :

- participer aux travaux du comité de pilotage « Tour du Lac de Grand-Lieu »,
- finaliser le tracé du sentier et l'ensemble des dossiers nécessaires à l'ouverture du sentier selon le calendrier défini par le comité de pilotage,
- réaliser les aménagements et les travaux précisés dans le dossier d'inscription au PDIPR,
- mettre à disposition les informations nécessaires à la réalisation de l'évaluation des incidences et à la préparation du passage en commission des sites,
- contribuer à la préparation du dossier de labellisation du sentier en tant que GR de Pays,
- prendre en charge les dépenses liées à la mise en œuvre de cette opération selon les modalités prévues à l'article 4 de la présente convention,
- garantir la qualité et la pérennité du circuit notamment par la mise en œuvre des plans de gestion et le respect des préconisations de l'étude des incidences.

### **Article 4 – Modalités de financement**

---

**1/ Les travaux d'aménagement et de signalétique** sont à la charge de chaque commune riveraine du sentier du Tour du Lac. Chaque commune dépose sa demande de financement auprès du service des sports du Conseil Général de Loire-Atlantique pour la subvention départementale (PDIPR).

De plus, chaque commune pourra recevoir sa quote-part de la subvention dite « travaux » de la DREAL qui vient en aide au financement des aménagements et de la signalétique. Le mode de répartition s'appuie sur la proportionnalité des dépenses de chaque commune au regard du montant total des dépenses

**2/ Les dépenses liées au poste contractuel et à l'étude des incidences** font l'objet d'un budget prévisionnel annexé à la présente convention.

Ces dépenses sont cofinancées par :

- le Syndicat du Pays pour les communes riveraines relevant de son territoire,
- les communes riveraines extérieures au territoire du Syndicat du Pays et signataires de la convention,
- des subventions sollicitées auprès de la DREAL pour l'étude des incidences environnementales,
- des subventions sollicitées auprès du Conseil Général de Loire-Atlantique pour le poste de contractuel.

Les demandes de subvention sont portées par le Syndicat du Pays, maître d'ouvrage du projet. Elles viennent en déduction des participations des communes signataires.

Ainsi le solde à charge est partagé entre les signataires de la présente convention selon la répartition suivante par commune : Pour moitié au 1/9<sup>ème</sup> des communes signataires et pour moitié au prorata de la population des communes riveraines.

### **Article 5 – Durée de la convention**

---

Cette convention est signée pour une durée d'un an à compter du 4 février 2013.

Un bilan intermédiaire aura lieu à la fin du contrat de l'agent contractuel. A l'issue de cette évaluation, et en fonction de l'état d'avancement du projet, pourra être envisagé un avenant prolongeant la mission du contractuel.

A la date d'échéance de la présente convention, et au plus tard dans les trois mois qui suivront, le projet fera l'objet d'une évaluation. Elle pourra le cas échéant faire l'objet d'une reconduction, dans le cadre d'un avenant à la présente convention.

## **Article 6– Assurances**

---

Chacune des parties contractera les assurances nécessaires à la couverture des risques relevant de ses obligations particulières.

## **Article 7 – Compétence Juridique**

---

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Nantes, la loi applicable étant la loi française.

Fait à

Le

**Ville de Bouaye**

Monsieur Jacques GARREAU

**Ville de La Chevrolière**

Monsieur Johann BOBLIN

**Ville de Pont Saint Martin**

Monsieur Yves FRANCOIS

**Ville de Port Saint Père**

Monsieur François FOREST

**Ville de Saint Aignan de Grandlieu**

Monsieur Jean-Claude LEMASSON

**Ville de Saint Léger les Vignes**

Monsieur Jacques GILLAIZEAU

**Ville de Saint Lumine de Coutais**

Monsieur Yannick RABILLE

**Ville de Saint Mars de Coutais**

Monsieur Jean CHARRIER

**Ville de Saint Philbert de Grandlieu**

Madame Monique RABIN

**Communauté de communes Cœur Pays de  
Retz**

Monsieur Bernard MORILLEAU



## **7 – Compte rendu annuel du concédant 2012 de la ZAC du Haugard**

**Christophe Legland** : Conformément à l'article 5 II a de la loi n° 83-597 relative au régime des sociétés d'économie mixte locales et en application de l'article 18 de la convention de concession, la S.E.L.A. a remis à la commune de Pont Saint Martin son compte-rendu annuel établi au 31 décembre 2012 pour la zone d'aménagement concerté du Haugard.

Le compte-rendu annuel au concédant est joint en annexe à la présente note.

**Michel Brenon** : A la page 4 du rapport, il est question "de la réfection de la salle du Vieux Pressoir" pour 150 000 €. Je voulais savoir de quoi il s'agissait.

**Christophe Legland** : C'est quelque chose qui a déjà été réalisé.

**Caroline Lévi-Topal** : En fait c'est une opération qui s'annule, c'est-à-dire qu'elle a été réalisée une année et annulée l'année suivante, c'est donc une opération zéro car autofinancée par les recettes de la ZAC. C'est une écriture comptable ; cette opération a été réalisée il y a déjà 3 ans.

**Christophe Legland** : Je vais vérifier ce qui avait été noté l'année dernière.

**Yves François** : La question que Michel vient de poser est une question que nous avons posé nous-mêmes à Monsieur YVAL de la SELA car cette opération figure dans la catégorie des prévisions alors qu'elle a eu lieu il y a 3 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le compte-rendu annuel 2012 fourni par la S.E.L.A.
- autorise Monsieur le Maire, et l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **8 – Détermination des noms de rues de la 3<sup>ème</sup> tranche de la ZAC du Haugard**

**Marie-Anne David** : Dans le cadre de l'aménagement de la 3<sup>ème</sup> tranche de la ZAC du Haugard, des voies desservant les nouvelles constructions ont été nommées lors du conseil du 15 novembre 2012.

Les noms des rues de la ZAC du Haugard ont été déterminés selon les espèces d'oiseaux vivant dans les secteurs environnants du lac de Grand Lieu. En revanche, la dénomination « rue » n'était pas adaptée à la typologie des voies. Par ailleurs, certains passages ou chemins n'avaient pas été nommés.

En conséquence, il est proposé de remplacer :

- Rue des Rousserolles par Impasse des Rousserolles
- Rue des Guifettes par Impasse des Guifettes
- Rue des Gézelles par Passage des Gézelles

Par ailleurs, quatre allées et deux passages ont été dénommés :

- Allée des Colverts
- Allée des Bécasses des bois

- Allée des Perdrix rouges
- Allée des Geais des chênes
- Passage des Guifettes
- Passage des Perdrix rouges

**Marie-Anne David** : Le passage des Guifettes est un passage qui longe des jardins donc il n'y a pas de boîte aux lettres, il n'y a donc pas de risque de confusion pour la poste.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- dénomme les impasses, les passages et les allées indiqués telles que spécifiés ci-dessus et selon le plan joint,
- autorise Monsieur le Maire, et l'adjointe déléguée, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **9 – Vente de la parcelle D1510**

**Christophe Legland** : Dans le cadre de la création d'une activité agricole sur la commune de Pont-Sant-Martin, il est proposé de vendre la parcelle cadastrée D 1510 à un exploitant agricole.

D'une superficie de 3 487 m<sup>2</sup>, située à Viais, le prix de vente de la parcelle serait de 0,30 € du m<sup>2</sup> soit un montant total de 1 046,10 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'estimation de France Domaines en date du 4 juin 2013,

**Laurent Abel** : Est-ce une parcelle, qui, à l'origine, qui avait été acquise par la commune pour obtenir le passage sur le bord de l'eau ?

**Yannick Fétiveau** : Non c'est une parcelle qui nous appartenait depuis très longtemps mais je n'en connais pas l'origine. Je sais qu'à un certain moment elle avait été mise en location à un agriculteur de la Vincée qui l'avait en gestion mais cette parcelle est dans le patrimoine communal depuis très longtemps.

**Christophe Legland** : Cette parcelle ne vient pas jusqu'au bord de l'Ognon puisqu'il y a une autre parcelle sur le bord de l'eau.

**Michel Brenon** : A combien s'élève l'estimation des domaines ?

**Christophe Legland** : L'estimation des domaines s'élève à 0,30 € du m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la vente de la parcelle cadastrée D 1510 au prix de vente de 0,30 € du m<sup>2</sup> soit un montant total de 1 046,10 €, frais d'acte à la charge de l'acquéreur,
- autorise le Maire et l'adjoint délégué à signer l'acte notarié de vente ainsi que tout acte à intervenir à cet effet pour l'exécution de la présente délibération.

## **10 – Délégation du droit de préemption pour les zones d'activités économiques à la Communauté de Communes de Grand Lieu**

**Christophe Legland** : Par délibération en date du 14 mars 2002, le périmètre du Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones U, UB, UC, UDa, UDb et NA du Plan d'Occupation des Sols a été instauré.

L'arrêté préfectoral du 7 février 2013 stipule que les Communautés de Communes sont devenues compétentes pour exercer le droit de préemption urbain pour les actions relevant du développement économique si c'est prévu dans leurs statuts. Ainsi, dans le cadre de ces compétences, la Communauté de Communes de Grand-Lieu se substitue à Commune de Pont Saint Martin pour ce qui concerne le droit de préemption urbain dans les zones et parcs d'activités.

A cet effet, la délibération du 14 mars 2002 déléguant l'exercice du droit de préemption à Monsieur le Maire doit être abrogée afin que l'exercice de ce droit soit délégué à la Communauté de Communes de Grand-Lieu pour les secteurs classés en zones NAe, NAeg et NAev (zones et parc d'activités) du Plan d'Occupation des Sols.

L'exercice du droit de préemption urbain resterait du ressort du conseil municipal, délégué à Monsieur le Maire, sur les zones U, UB, UC, Uda, UDb, NAa et NAb du Plan d'Occupation des Sols.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L213-3,

Vu la délibération en date du 14 mars 2002 instaurant le périmètre du Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones U, UB, UC, UDa, UDb et NA du Plan d'Occupation des Sols,

Vu l'arrêté préfectoral du 7 février 2013,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- abroge la délibération du 14 mars 2002 déléguant l'exercice du droit de préemption à Monsieur le Maire,
- délègue l'exercice du droit de préemption à la Communauté de Communes de Grand-Lieu pour les secteurs classés en zones NAe, NAeg et NAev, correspondant aux zones et parcs d'activités du Plan d'Occupation des Sols,
- délègue à Monsieur le Maire l'exercice du droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U, UB, UC, Uda, UDb, NAa et NAb du Plan d'Occupation des Sols.
- autorise le Maire et l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **11 – Modification du tableau des effectifs**

**Yves François** : En application des règles d'avancement de grade, trois agents peuvent évoluer au grade supérieur.

Un agent de grade d'Adjoint Administratif principal de 2<sup>ème</sup> Classe en disponibilité vient d'être recruté par voie de mutation dans une autre collectivité. Depuis l'absence pour disponibilité, un agent non titulaire occupe le poste. Ses qualifications correspondent au profil de recrutement. Il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe pour le remplacer.

Poste de travail	Nombre de poste	Temps de travail	Création ou Suppression
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> Classe	1	TC	Suppression
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> Classe	2	TNC	Suppression
Adjoint Technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3	TC	Création
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> Classe	3	TC	Suppression
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	TC	Suppression
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	TC	Création

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 30 mai 2013,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **12 – Avenant n°1 au lot n°3 – Menuiseries alu et intérieures bois du marché de travaux d'aménagement du Centre Technique Municipal**

**Daniel Machard** : Le marché de travaux du lot n°3 – Menuiseries aluminium et intérieures bois conclu le 7 janvier 2013 pour un montant de 29 565,73 € H.T. (tranche ferme et tranche conditionnelle), doit être révisé suivant les modifications de certaines prestations rendues nécessaires en fin de chantier ; à savoir :

#### Travaux en moins :

- Grilles de ventilation fournies par le Maître d'ouvrage
- Motorisation de volet roulant conservée sur accès personnel
- Modification de 2 blocs-porte intérieurs (sans protection CF)
- Suppression coffre menuisé et soffite
- Suppression de butées de porte
  - o Pour un montant de : - 1 727,47 € H.T

#### Travaux en plus :

- Option retenue : bavettes d'appui sur les fenêtres
  - o Pour un montant de : + 162,47 € H.T

Soit un montant d'avenant de : -----  
- 1 565,00 € H.T

Et un nouveau montant de marché de : **28 000,73 € H.T**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°3 – Menuiseries aluminium et intérieures bois sur les bases ci-dessus énoncées,
- autorise Monsieur le Maire, et l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **13 – Autorisation de signature d'un avenant au marché de travaux pour la construction de la médiathèque et du pôle associatif**

**Marie-Anne David** : Le marché de travaux du lot n°17 – Peinture – revêtements muraux conclu le 25 mai 2011 pour un montant de 37 988,70 € H.T, suivi d'un avenant n°1 pour un montant de – 3 168,00 € H.T, portant le présent marché au montant de 34 830,70 € H.T doit être révisé suivant les modifications de certaines prestations intervenues en toute fin de chantier; à savoir :

L'ensemble du marché est d'un montant total de 2.309.278,54 €. En prenant en compte l'avenant ci-dessous, le montant total est amené à 2.306.133,54 € HT.

#### Travaux en moins :

- Suppression d'une partie de la peinture extérieure sur ouvrages béton

o Pour un montant de : 3 145,00 € H.T

Soit un montant d'avenant de : -----  
- 3 145,00 € H.T

Et un nouveau montant de marché de : **31 685,70 € H.T**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de travaux du lot n°17 – Peinture – revêtements muraux sur les bases ci-dessus énoncées,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **14 – Subvention exceptionnelle à l'Association Musique et Danse**

**Marie-Anne David** : L'association Musique et Danse rencontre actuellement de nombreuses difficultés. En effet, la gestion d'une association dite employeuse (Musique et Danse emploie 12 professionnels pour assurer les cours de musique et de danse) devient de plus en plus complexe et lourde pour les bénévoles. Ceux-ci ont fait part de difficultés financières et administratives.

Alertée sur la situation par l'association, la municipalité et Musique et Danse se sont rencontrées à plusieurs reprises afin de trouver des solutions à court et à moyen termes.

Il est indispensable d'apporter un réel soutien financier, afin d'assurer la pérennité de l'association, des activités qu'elle propose et des emplois qu'elle génère. Ce soutien financier doit également permettre de décharger les bénévoles des charges administratives courantes, en externalisant certaines tâches : établissement des bulletins de salaires, suivi de la comptabilité....

Ainsi, après analyse des finances de l'association, il s'avère qu'une somme de 11.000 € serait nécessaire pour équilibrer les comptes.

#### **REPRENDRE L'INTERVENTION DE MARIE-ANNE**

**Laurent Abel** : Je voulais savoir si ces 11 000 € sauvent l'association ou est-ce un pansement pour une plaie qui va se rouvrir ?

**Marie-Anne David** : Il y a une partie d'équilibre mais aussi pour couvrir les charges administratives courantes et externaliser les tâches car l'établissement des bulletins de salaire a un coût, le suivi de la comptabilité également et aussi un apport juridique qui manque parfois. L'association compte 12 professeurs donc une gestion un peu complexe et cet apport va permettre de soulager l'association.

**Laurent Abel** : Oui mais à terme, ils sont sauvés ou ils ne sont pas sauvés ? Ma question est de savoir si l'année prochaine ils auront à nouveau besoin d'une subvention de 11 000 € ou bien si avec la subvention votée ce soir ils vont redevenir autonomes.

**Yves François** : Je voudrais saluer le travail des bénévoles de l'association Musique et Danse qui est une association lourde avec un nombre important de professeurs et une gestion qui nécessite des compétences, des formations et beaucoup de temps. Personnellement j'ai eu l'occasion de mieux découvrir leur travail lors de nos réunions et je tiens vraiment à les saluer car ils font un énorme travail et ils méritent d'être soutenus fortement. On le sait bien, dans toutes les communes, la participation demandée aux familles est souvent très

élevée et notamment dans le cas présent pour la partie musique. Donc il est nécessaire d'ajuster nos subventions communales de manière à ce qu'il n'y ait pas que les familles possédant des ressources suffisantes qui puissent offrir cette activité à leurs enfants. Pour répondre à ta question Laurent, il est vrai que les élus de demain, puissent être de nouveau appelés à mieux soutenir cette association. Ceci dit cette association n'a pas que ce seul problème financier, il y a également un problème de bénévoles, la charge est lourde et le bureau manque de renouvellement. J'ai eu le plaisir de voir 7 nouveaux membres rentrer dans le conseil d'administration et se proposer. L'association est satisfaite de voir que les élus les soutiennent mais également qu'il y a de nouveaux bénévoles pour les aider. Ce sont de "trop bons gestionnaires" car il ne leur restait plus que 5000 € de trésorerie ce qui correspond à 1 mois de fonctionnement donc il était temps qu'ils se manifestent et qu'ils viennent nous voir.

**Marie-Anne David** : Je pense que l'on peut saluer leur gestion car ils ne font aucun débordement, il n'y a pas de galettes ou autres événements d'organisés, tout est fait au minimum.

**Michel Brenon** : Cette subvention exceptionnelle est effectivement une subvention importante mais nécessaire pour permettre à l'association de passer un cap difficile. L'association avait un double ressenti, puisqu'elle ne se sentait pas assez soutenue par la commune mais également par les parents. A l'égard des parents, il y a eu une assemblée générale extraordinaire au cours de laquelle il y a eu un début de mobilisation de ceux-ci, ce qui est plutôt encourageant pour l'avenir même si cela reste encore un peu juste. A l'égard de la commune, la subvention va permettre à l'association, à la fois de développer des projets et d'alléger leurs tâches administratives. Nous, nous avons soutenu l'association mais nous n'avons pas été les seuls et je me réjouis qu'il y ait eu beaucoup d'élus à le faire. Pour autant et pour répondre à la question de Laurent que je trouve intéressante, l'aide apportée par la commune va permettre à l'association d'assurer la rentrée 2013-2014. En revanche ça ne dispense pas de faire un travail de fond pour le devenir de l'enseignement de la musique à Pont Saint Martin. Nous savons tous que c'est une activité qui est coûteuse et si nous la développons, un des effets immédiats sera le coût. Ceci est paradoxal d'autant qu'il faudra sans doute lier cela avec une autre actualité qui est la réforme des rythmes scolaires car nous aurons sans doute besoin d'avoir recours à des associations pour assurer le temps périscolaire. Nous allons évidemment voter cette subvention exceptionnelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accorde une subvention exceptionnelle de 11 000 € à l'association Musique et Danse,
- autorise Monsieur le Maire et l'adjointe déléguée, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **15 – Subvention exceptionnelle à l'Association Départementale de la Protection Civile (ADPC 44)**

**Yves François** : L'antenne locale Pays de Grand Lieu de l'association départementale de la protection civile (ADPC 44) a sollicité la commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'anniversaire de la section locale.

En effet, cela fait maintenant près de 40 ans que, lors des manifestations communales, associatives ou municipales, les secouristes de l'ADPC viennent bénévolement passer une journée ou une demi-journée pour assurer la sécurité du public. L'ADPC a sollicité une subvention de 250 €.

Vous les savez, nos manifestations ne pourraient pas avoir lieu bien souvent sans la présence de la Protection Civile 44.

Pour information, avec les inondations qui ont lieu malheureusement un peu partout et notamment dans la Vallée de la Doux, ils repartent dès samedi pour deux jours pour nettoyer, bénévolement toujours, le secteur de Lourdes.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accorde une subvention exceptionnelle de 250 € à l'antenne Pays de Grand Lieu de l'association départementale de la protection civile 44 (ADPC 44),
- autorise Monsieur le Maire, et l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **16 – Subvention exceptionnelle à l'Association "Atelier Myosotis"**

**Marie-Anne David** : L'association Atelier Myosotis organise des ateliers d'art floral.

Dans ce cadre, la municipalité l'a sollicitée afin qu'elle puisse fournir plusieurs bouquets et compositions florales lors du forum des artisans, commerçants et associations, placé sous le thème des Antilles.

Les dépenses liées à l'achat de fleurs et de fruits pour agrémenter les compositions s'élèvent à 66,99 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accorde une subvention exceptionnelle de 67 € à l'association Atelier Myosotis,
- autorise Monsieur le Maire, et l'adjointe déléguée, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Philippe Retière** : Lorsque ça ne met pas en péril le budget de chaque association, ne pourrait-on pas traiter ces questions exceptionnelles lors du vote du budget aux associations ? Sachant qu'il y a une demande, une rencontre, un traitement administratif, tout cela pour 70 € je trouve que c'est un peu lourd. C'est juste une remarque pour voir si cela ne pourrait pas être amélioré afin d'éviter la charge et la surcharge.

**Marie-Anne David** : Ce sont des associations à petit budget.

**Jean-Paul Chauvet** : Je suis assez d'accord avec Philippe. Pour exemple, nous avons connu cela l'an dernier pour l'association les Martin Chanteurs où par deux fois nous avons voté des subventions exceptionnelles de petits montants, que nous ne connaissions pas avant mais qui aurait pu attendre le prochain vote des subventions aux associations. Cela ne mettait pas en péril le budget de cette association que je connais bien ; nous pourrions effectivement réfléchir à cette solution.

**Yves François** : Cela dépend peut-être des associations.

**Caroline Lévi-Topal** : Pour mémoire, vous votez déjà des subventions exceptionnelles lors du vote du budget. Ca ne demande vraiment pas beaucoup de temps en termes de traitement, ça va demander l'émission d'un titre ou d'un mandat mais c'est tout. Je pense que ça demanderait beaucoup plus de temps d'aller interroger l'association pour savoir si oui ou non elle a besoin d'argent, immédiatement, pas immédiatement, selon ses conditions financières, etc...que de la façon dont nous le faisons aujourd'hui. Maintenant si vous voulez le reporter et passez systématiquement l'année suivante, nous pouvons aussi le faire.

## **17 – Demande de subvention pour la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour la mise en œuvre de terrains familiaux des gens du voyage de Pont Saint Martin auprès du Conseil Général au titre du contrat de territoire 2013-2015**

**Yves François** : Depuis plus de 10 ans, de nombreuses familles de la communauté des gens du voyage se sont installées sur la commune. Elles résident actuellement sur le territoire de Pont Saint Martin et la très grande majorité d'entre elles sont installées sous la forme d'occupations illégales.

Les occupations sont constituées principalement de caravanes, isolées ou en regroupement, auxquelles s'ajoutent souvent un abri en dur type chalet et parfois même une maison.

Leur intégration dans la vie locale se déroule de plus en plus difficilement, s'accroissant au fur et à mesure de l'augmentation des situations illicites.

En 2010 :

- Le POS a été révisé pour interdire la construction d'abris de jardin en zone agricole et en zone naturelle quand cela n'était pas lié à l'usage agricole,
- Le POS a également interdit le stationnement de caravanes en zones agricole et naturelle quelle qu'en soit la durée,

Les infractions ont été relevées et des plaintes ont été déposées auprès du Tribunal de Grande Instance.

La plupart des terrains ont connu et connaissent l'édification de constructions illicites type clôture, abri de jardin, voire habitations.

Afin de veiller au respect de la réglementation, la commune a entrepris de verbaliser les constructions illégales, ainsi que la présence de caravanes sur ces terrains.

Aujourd'hui, la commune de Pont Saint Martin souhaite mettre en place une Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) afin de permettre à ces familles de bénéficier d'un environnement correspondant à leur mode de vie tout en respectant la réglementation, et favorisant aussi la cohabitation entre gens du voyage et les habitants de la commune.

La MOUS permettrait en effet de répondre à ces objectifs.

Les principales étapes seraient les suivantes :

- 1. Diagnostic : Bilan sur les modes d'occupation et enquêtes auprès des familles des gens du voyage pour définir les besoins,
- 2. Préconisations : analyse des possibilités d'implantation des terrains familiaux et croisement entre les besoins exprimés et les possibilités réelles, définition technique des terrains (location/propriété, type d'occupation, rassemblement...), consultation des partenaires financiers, formalisation des scénarios possibles, choix des propositions selon les possibilités, puis propositions aux familles concernées,
- 3. Mise en œuvre : Révision du PLU pour l'intégration des terrains familiaux, acquisitions foncières, montage opérationnel, technique et financier pour aménager les terrains familiaux, conventions d'occupation et définition des moyens de suivi.

L'évaluation du coût de la MOUS est de l'ordre de 40.000 € HT. La réalisation de cette procédure est prévue sur une durée de 3 ans.

#### **Plan de financement :**

	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
<b>Conseil Général</b>	10.000 € HT	25%
<b>Commune</b>	30.000 € HT	75%
<b>Total</b>	<b>40.000 € HT</b>	

Le plan de financement sera ajusté à la dépense réelle de cette opération après réception des offres.

**Jean-Paul Chauvet** : Nous avons souvent eu l'occasion de débattre ici de ce sujet et nous sommes complètement favorables à la mise en place de cette MOUS. Nous approuvons totalement les équipements qui sont aujourd'hui nécessaires pour répondre à une situation que nous ne pouvons pas laisser perdurer et trouver des réponses pour ces personnes qui ont besoin de se loger tout en respectant leur souhait de type



d'habitation. Nous sommes également d'accord avec le fait que la commune a entrepris de verbaliser les constructions illégales même si finalement, nous nous apercevons que ça ne règle pas vraiment les problèmes et que ça n'empêche en rien le développement de celles-ci. Par contre la question que je poserai ici concerne la demande de subvention auprès du Conseil Général ; ne pourrait-on pas aller plus loin et chercher des subventions auprès de l'Etat pour ce genre de dossiers ? Et puis, puisque la CCGL a dans ses compétences, l'accueil des gens du voyage, ne pourrait-on pas s'adresser à elle pour obtenir des subventions éventuelles pour accompagner notre commune particulièrement impactée par ce problème ?

**Yves François :** Pour répondre à ta première question, nous avons déjà demandé des subventions à l'Etat via les services de la DDTM qui est un des services de la Préfecture, donc de l'Etat et ils nous ont répondu que pour le moment les caisses étaient vides en 2013 et également en 2014, peut-être en 2015. En ce qui concerne la CCGL, je vais laisser répondre Yannick Fétiveau.

**Yannick Fétiveau :** La CCGL possède la compétence au niveau de l'investissement des aires d'accueil des gens du voyage. Les investissements sont déjà énormes pour l'aire d'accueil mutualisée sur la Chevrolière et Pont Saint Martin et l'enveloppe sera conséquente, donc la CCGL va largement contribuer à la gestion de cette réalisation et à la prise en compte des besoins liés aux gens du voyage et à leur mode de vie. Le deuxième point que je voulais aborder c'est que dans le cadre des contrats de territoire, nous pourrions solliciter une subvention à hauteur de 50% ce qui veut dire que nous aurions pu solliciter 20 000 €. Mais comme vous le savez, l'enveloppe que la CCGL a du se partager est passée de 4,2 millions à 2,4 millions (ce qui n'est pas un reproche mais un constat) et le volet habitat a été bloqué à 25% de l'enveloppe générale. Il n'est pas possible d'aller chercher plus de subsides puisque la clé de répartition a été faite entre les 9 communes et Pont Saint Martin a obtenu une enveloppe très conséquente sur l'assainissement avec en gros 20% de l'enveloppe générale attribuée.

**Philippe Retière :** Nous connaissons le problème des gens du voyage à Pont Saint Martin notamment en termes de proportion de la population. Sans porter de jugement particulier par rapport à cela, créer une MOUS, est quelque chose d'assez exceptionnelle sur notre territoire puisque, apparemment, il semble que ce serait la seule en Loire-Atlantique. Ce qui me gêne un peu c'est l'idée qu'à travers la MOUS, nous trouverons des solutions pour tout le monde. Cela me semble excessif car nous ne pourrions pas tout faire. Si cela doit avoir valeur d'exemple en milieu rural, il nous faudra être soutenu par l'Etat et ne pas nous laisser nous débrouiller seul sur cette question-là.

**Michel Brenon :** Je partage l'interrogation de Philippe sur l'avenir et je pense que l'intérêt de mettre en place une opération de ce type c'est aussi d'essayer de se donner les moyens de trouver des solutions. L'objectif est intéressant mais effectivement il faut rester modeste car les solutions ne seront peut-être pas celles attendues et ne seront peut-être que partielles. Dans tous les cas, nous aurons essayé, non seulement d'avoir une action de répression avec les limites que l'on connaît, puisque nous savons bien que les citoyens de Pont Saint Martin qui ont voulu vivre en caravane et qui sont là depuis longtemps le resteront, mais les solutions même si nous les trouvons, il faudra les mettre en œuvre et cela peu s'avérer un peu compliqué. Pour exemple, la MOUS de Rezé a pris plus de 3 ans de délai ; il faut prévoir sur ce type de dossier entre 3 et 8 ans de délai. Mais même avec un délai bien supérieur à 3 ans, si nous trouvons des solutions, je pense que tout le monde sera content.

**Yves François :** A titre personnel, pour avoir suivi ce dossier depuis quelques dizaines d'années et après avoir été particulièrement tolérant, parce qu'il y avait peu de situation difficile il y a 15-20 ans, je pense que nous sommes dans une démarche avec 2 objectifs. A la fois, faire respecter le droit et trouver des solutions qui permettront l'intégration, soit partielle soit totale, de la communauté des gens du voyage. Je rappellerai juste que le fait de rentrer dans la démarche de cette MOUS que nous votons ce soir permet également de rendre officielle la position de la commune.

**Yannick Fétiveau** : L'Etat, dans sa globalité, sait intervenir et sait donner des obligations aux communes. En l'occurrence dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, la problématique liée aux terrains familiaux, elle est un objectif mais elle est écrite sous forme d'incitation. Je partage donc la crainte de Philippe Retière qui dit que, si demain, il nous était fait le reproche de ne pas gérer la totalité de nos problèmes sur la commune, ce serait le comble alors que l'Etat ne l'impose pas aux communes. Notre commune marque un acte fondateur mais peut-être que l'Etat devrait prendre également ses responsabilités comme elle l'a prise pour les aires d'accueil des gens du voyage.

**Michel Brenon** : Pour renforcer ce qui vient d'être dit, la MOUS de Rezé, pour mémoire, a été financée, pour le tiers, par l'Etat.

**Yves François** : Pour la forme, nous pouvons poser la question à la CCGL.

**Yannick Fétiveau** : Je ne veux pas répondre pour la CCGL ce soir, il faudra interroger le Président. Sachant qu'à titre personnel, je l'ai déjà interrogé, notamment sur la notion de mutualisation puisque nous aurions aussi pu penser à une MOUS intercommunale.

**Philippe Retière** : Sur le plan financier, même si nous avons d'excellents rapports avec la DDTM, est-ce que nous ne pouvons pas adopter le fait de leur demander une subvention ? S'ils nous répondent non, au moins nous aurons pris acte que nous allons leur demander une subvention même s'ils nous ont répondu par la négative téléphoniquement au moins nous aurons une réponse écrite.

**Yves François** : Le souci Philippe, c'est que c'est déjà parti là, c'est trop tard maintenant car la demande de subvention doit être faite avant le départ de la MOUS.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour la mise en œuvre de terrains familiaux pour les gens du voyage de Pont Saint Martin,
- sollicite une subvention auprès du Conseil Général de Loire Atlantique dans le cadre du contrat de territoire 2013-2015 à hauteur de 25% des dépenses subventionnables,
- autorise Monsieur le Maire, et l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération notamment la demande de subvention.

## **18 – Admission en non valeur**

**Maryvonne Bourgeais** : Afin d'apurer périodiquement les comptes entre l'ordonnateur et le comptable, Monsieur le Trésorier de Bouaye propose l'admission en non-valeur de différentes créances irrécouvrables, notamment du fait de débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition est établie.

Ces admissions en non-valeur constituent des actes de renonciation et de libéralités qui sont soumises à délibération du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2541-12-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les recettes à admettre en non-valeur sont récapitulées dans le relevé ci-dessous et s'élèvent à la somme de 1411.90 € (Créances irrécouvrables).

### **Etat des créances à admettre en non-valeur**

Exercice	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2012	T-555	221.60 €	Poursuites impossibles
2008	T-1277	867.00 €	Poursuites impossibles
2012	T-139	3.94 €	Créance minime
2012	T-186	8.04 €	Créance minime
2012	T-528	24.06 €	Créance minime
2012	T-202	5.36 €	Créance minime
2012	T-206	16.08 €	Créance minime
2009	T-263	11.66 €	Opposition à tiers détenteur négative
2009	T-192 R-14 A-235	81.56 €	Opposition à tiers détenteur négative
2011	T-638	110.00 €	Débiteur introuvable
2008	T-1077	62.60 €	Opposition à tiers détenteur négative
		<b>1 411.90 €</b>	

A l'appui de ces demandes, le Trésor Public a justifié le caractère irrécouvrable de ces créances.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- admet en non-valeur les créances indiquées sur l'état ci-dessus,
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la présente délibération.

#### **19 – Décision modificative n°1 du budget principal**

**Maryvonne Bourgeois** : Il est proposé de réaliser les modifications suivantes :

##### **En fonctionnement :**

**En dépenses**, des crédits complémentaires sont prévus :

- + 2.000 € sont inscrits pour répondre aux dépenses relatives aux non valeurs,
- + 12.000 € correspondent aux subventions exceptionnelles accordées à trois associations,
- + 1.500 € sont nécessaires pour les dépenses relatives au document de communication qui a permis d'expliquer l'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme.
- + 40.000 € représentent une évaluation du coût prévu pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour la mise en œuvre des terrains familiaux pour les gens du voyage.

Le compte 023 reprend le montant basculé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour 118.000 €.

**En recettes**, sont prévus :

+73.000 € de recettes ont été inscrits suite à la réception du chèque de CAPAVES qui a remboursé la collectivité au titre de 2011 et 2012 pour les assurances du personnel. Il restera 2013 à rembourser.

L'opération suivante, + 5.000 € pour les frais funéraires et -5.000 € pour les travaux, correspond à la modification d'imputation demandée par la trésorerie.

Plusieurs montants ont été inscrits correspondant à des recettes perçues plus importantes que prévues, à savoir :

- les taxes foncières et d'habitations (2 628 000 € à la place des 2 595 000 € )
- la dotation de solidarité communautaire (405 500 € à la place de 396 500 €)
- la dotation nationale de péréquation (169 000 € à la place de 167 000 €)

- les autres attributions de péréquation de compensation (41 000 € de Fonds National de Péréquation des ressources communales et intercommunales, non inscrit au budget).

A cela s'ajoute une recette de 5.500 € issue de la vente d'un poste EDF acquis avec le CTM ainsi que la subvention relative à la MOUS du Conseil Général dans le cadre du contrat de territoire.

### **En investissement :**

#### **En dépenses :**

Le projet de réaménagement du Centre Technique Municipal a été évalué par l'économiste à 650.000 € HT. Il a été décidé de ne pas inscrire toutes les dépenses en 2012, mais d'engager un projet pluri-annuel, avec des travaux à prévoir chaque année.

Actuellement, des crédits à hauteur de 460.000 € ont été inscrits.

Or, le déplacement des services rendus nécessaires du fait de la vente des bâtiments entraîne une accélération des travaux à réaliser pour accueillir tous les agents. Il faut terminer l'électrification, achever les séparations des différents ateliers pour que le matériel puisse être rangé autant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et que deux portails séparatifs supplémentaires (sécurité) puissent être réalisés. Ainsi, 100.000 € sont à ajouter.

180.000 € de dépenses ont été enlevées, relatives aux acquisitions foncières qui devaient répondre à la construction des logements locatifs sociaux. En effet, dans le cadre des négociations du contrat de territoire 2013-2015, le Conseil Général a rappelé et a invité les communes à utiliser les services de l'Agence Foncière mise en place, en particulier pour les projets inscrits dans le contrat de territoire. Or, les acquisitions correspondent à ce critère, et en effet, l'acquisition par l'Agence Foncière permet à la collectivité de ne pas porter financièrement ces opérations, puisque l'engagement de la dépense se réalise en même temps que la recette (au moment de la vente du terrain).

Le 3<sup>ème</sup> Lieu est construit et il est possible de finaliser le bilan financier de l'opération. Pour mémoire, Le montant total prévu de l'opération a été progressivement réajusté selon les résultats des marchés et s'élevait :

- en 2010 à 4.235.500 € TTC,
- en 2011 à 4.220.000 € TTC,
- En 2012 à 4.087.565 € TTC.

Environ 85.000 € de dépenses supplémentaires sont à inscrire principalement pour :

- L'électrification de la place des Anciens Combattants dont le coût a été plus élevé que prévu avec le Sydela (+35.000 €),
- Un dépassement des dépenses diverses de 24.000 €,
- Une prévision relative aux opérations de remboursements complexes et de remplacements d'entreprises suite aux deux liquidations judiciaires dont il faut prévoir des opérations comptables retardées.

Par ailleurs, 165.000 € de dépense prévus à l'Autorisation de Programme mais dont les crédits n'ont pas été dépensés les années précédentes et qui n'ont pas été intégrés au Budget Supplémentaire sont à inscrire.

Au total, il est nécessaire d'inscrire 250.000 € de crédits complémentaires dont 165.000 € d'ores et déjà prévus dans l'opération.

#### **En recettes :**

Le compte 021 reprend le montant basculé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour 118.000 €.

10.000 € ont été attribués dans le cadre de l'enveloppe parlementaire pour la bibliothèque réaménagée en locaux administratifs annexes de la mairie et en locaux dédiés aux services à la personne et de santé.

42.000 € ont été obtenus dans le cadre de la DETR pour le même projet.

(Cf. tableau annexe : dépense et recette de Fonctionnement et Investissement).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte la décision modificative n° 1 du budget principal,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **20 – Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) – Rapport d'activités 2012**

**Daniel Machard** : Conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapés ; et ses décret subséquents, le Conseil municipal a prescrit son plan communal de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) par délibération en date du 24 septembre 2009.

Ce plan prévoit notamment la réalisation de travaux au sein d'un programme pluriannuel établi sur la base d'un rapport-diagnostic, et une évaluation doivent être portés à connaissance au Conseil municipal annuellement.

Concernant l'année 2012, et après présentation et accord des membres du groupe de travail créé à cet effet, il a été réalisé les travaux ci-après :

FICHE N°	LOCALISATION	DESCRIPTION	REALISES en 2012
12	Rue de Nantes (ex-Orieux)	Reprofilage trottoir	X
20	Rue M. Utrillo	Remplacement grille EP	X
40	Allée MAPA vers allée cavalière	Reprise revêtement allée	X
41	Allée MAPA vers allée cavalière	Suppression aménagement	X
50	Rue Ouche Cartière (carrefour rue P. de Retz)	Modification P.P existant	X
57	Rue du Grand Moulin (carrefour rue des Barres)	Remplacement grille EP	X
60	Place de l'Eglise	Absence marquage P.M.R	X
64	Rue des Combes	Absence marquage stationnement	X
67	Rue des Combes / Place du Marché	Continuité cheminement	X
88	Impasse des Halbrans	Continuité cheminement	X
89	Impasse René Rabouin	Remplacement grille EP	X

**Jean-Paul Chauvet** : Effectivement le programme est celui que nous avons vu en commission mais je tiens à rappeler que celui-ci est anecdotique par rapport à la totalité des travaux réalisés sur Pont Saint Martin en matière d'accessibilité. C'est la situation de la commune qui veut ça et on voit bien que la tâche est importante et que nous allons tout doucement ; à cette vitesse-là, nous en avons pour un certain nombre d'années avant d'arriver à la fin du programme. D'autre part, je voudrais rajouter que l'accessibilité aujourd'hui à Pont Saint Martin, malgré ces travaux, est de plus en plus compliqué. Les trottoirs sont de plus en plus inaccessibles et

dans le centre bourg, nous rencontrons de plus en plus d'incivisme. Il faudra également reparler de l'accessibilité d'un certain nombre de bâtiments, qu'ils soient publics ou commerciaux. Je suis surpris sur les travaux actuels pour les logements sociaux rue des écoles. Nous venons de faire les trottoirs, avec un bateau pour accéder aux parkings des logements et juste à côté il y a un passage qui mène au 3<sup>ème</sup> lieu mais pour accéder à ce passage il y a un trottoir qui n'est pas en accessibilité ; j'avoue que je ne comprends pas ! Nous sommes capables de faire un bateau pour faire accéder les voitures au parking mais pas pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à un passage piéton.

**Daniel Machard** : Cet endroit dont tu parles est prévu avec un plateau qui sera au niveau de l'entrée, voilà pourquoi aujourd'hui nous avons cet écart au niveau de la chaussée.

**Jean-Paul Chauvet** : Il est prévu quand ce plateau ?

**Daniel Machard** : Des travaux au niveau de l'eau potable vont démarrer aux alentours du 8 juillet et les travaux du plateau suivront après car nous sommes bien obligés de faire les travaux du dessous avant de faire le dessus.

**Yves François** : En ce qui concerne le mauvais stationnement dans le centre bourg, nous sommes tous confrontés à ce souci-là, nous et les personnes qui sont parfois avec un déambulateur, des poussettes, ou autres...c'est un vrai souci. Sans doute qu'au niveau de la communication dans le magazine Vue du Pont, nous pourrions en reparler. Personnellement, je dépose sur les véhicules mal stationnés un petit papillon rappelant à plus de civisme et j'ai même demandé récemment à la gendarmerie de verbaliser tous les véhicules mal stationnés. Si vous le souhaitez, vous pouvez récupérer, en mairie, des petits papillons à déposer sur les pare-brises.

Le conseil municipal prend acte du porté à connaissance de l'évaluation de la réalisation des travaux du programme pluriannuel établi sur la base du rapport-diagnostic.

## QUESTIONS DIVERSES

### 1 – Fête de la musique

**Marie-Anne David** : Demain après-midi c'est la fête de la musique avec une manifestation à la Roselière et le soir à partir de 19h30, je vous invite à venir nous retrouver avec au programme une fanfare délirante et le groupe de musiques Irlandaise. Si la météo le permet l'animation se déroulera place Bretagne et sinon salle des Fêtes.